

Commune de Bailly

Plan **L**ocal d'**U**rbanisme

Annexes

Notice sanitaire déchets



Approuvé par délibération du conseil municipal le :

La gestion des déchets par la CC2V

Le territoire concerné

La Communauté de Communes des Deux Vallées assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour les 16 communes membres (**23 805** habitants).

La compétence déchets

La CC2V exerce la compétence collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Les axes d'organisation des compétences collecte et traitement en matière de déchets ménagers sont :

- Les déchets des ménages
- Les déchets des professionnels dans la limite d' 1.1m³ hebdomadaire pour les déchets recyclables (plastique, bois, carton, etc.).

Le financement du service se fait sur les 4 taxes, pas de taxe d'enlèvement spécifique aux déchets.

Pour les professionnels et les administrations une redevance spéciale a été mise en place au 1^{er} juillet 2005.

Les services proposés

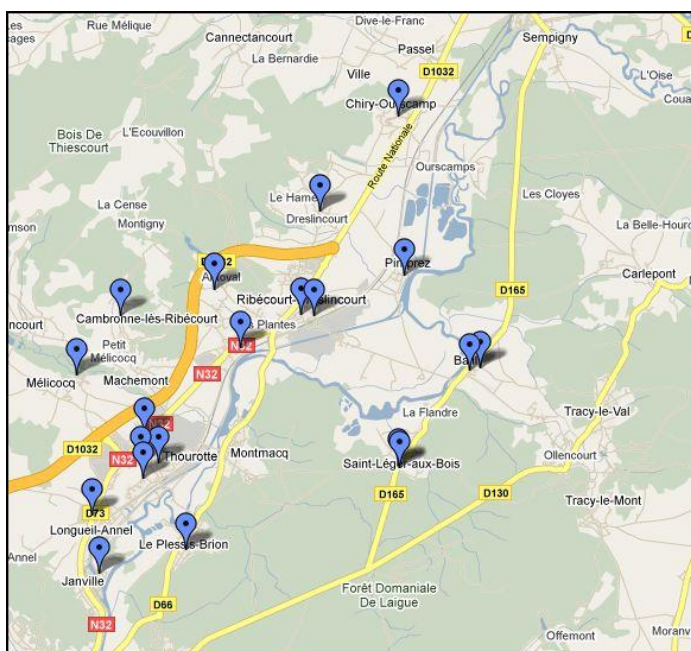
La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte une fois par semaine en simultanée avec les emballages. Les ordures ménagères sont acheminées vers un centre de stockage des déchets ultimes, et les emballages vers un centre de tri.

La collecte séparative des emballages et papiers à recycler

Les « Journaux – Magazines – Revues » et le verre sont également collectés en porte à porte à raison d'une fois par mois.

Collecte du verre



Pour le verre, il y a 40 point d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire.

Une collecte en porte à porte est également effectuée par des contenants fournis par la CC2V.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants est faite en porte à porte, une fois par trimestre.

La collecte des déchets dangereux des ménages

Apport volontaire dans les deux déchetteries du territoire.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques

La filière des « DEEE » est effective dans les deux déchetteries depuis le 1^{er} novembre 2008.

Une collecte spécifique en porte à porte a également lieu au moment des encombrants. Les « DEEE » collectés sont ensuite acheminés vers les déchetteries.

Les contenants

La CC2V a doté chaque foyer de 5 conteneurs à roulettes pour les déchets suivants :

- Ordures ménagères
- Emballages
- Journaux – Magazines – Revues
- Verre
- Déchets verts

Les colonnes d'apports volontaires sont également gérées par la CC2V.

Les déchèteries

Deux déchetteries sont présentes sur le territoire :

- Une située à Thourotte réservé aux particuliers.
- Une autre à Ribécourt Dreslincourt pour particuliers et professionnels.

Elles collectent en bennes :

- Déchets végétaux, ferraille, carton, gravats et encombrants.

Dans un local spécifique :

- Déchets dangereux des ménages
- Les « DEEE », batteries, radiographies médicales, piles et bouchons.

Tonnages collectés sur les deux déchèteries :

TYPE DECHETS	Année 2008
Carton	114
Déchets verts	2206
Ferraille	279
Gravats	1430
Tout venant	3368
DEEE	149
Total	7546

Le traitement et la valorisation des déchets

La CC2V prend en charge le traitement et la valorisation des déchets :

Le traitement des ordures ménagères s'effectue sur un centre de stockage des déchets ultimes.

Le traitement des déchets verts s'effectue sur une plateforme de compostage

Le traitement des déchets recyclables s'effectue sur un centre de tri des déchets ménagers recyclables situé à Saint Just en Chaussée.

Les déchets industriels banals ne vont pas en centre de tri.

Le taux de valorisation en 2008 était de 42 % pour les collectes en porte à porte et de 56 % pour les apports en déchetterie.

Concernant la commune

Les déchets sont collectés en porte à porte une fois par semaine, en même temps que les emballages.

Deux bornes de collecte du verre sont situées à Bailly :

- Rue de l'Eglise
- Salle multi-fonctions

Aucune déchèterie n'est située sur la commune.